© Ville de Blainville
Ce document n'a pas de valeur officielle.
En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Ville de Blainville, tenue le ***22 octobre 2026*** à ***14:00*** en la Salle Roger-Boisvert située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la présidente, M^me^ Liza Poulin, M^me^ Nicole Ruel, et M. Jean-François Pinard, membres.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Rita Chahine, directrice générale adjointe et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 14 h 00, Madame la présidente ouvre la séance.

RÉSOLUTION… **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
CE-2026-10-146

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL**
CE-2026-10-147 **SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du ***24 septembre 2026***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **ACCEPTATION DE PROPOSITIONS**
CE-2026-10-148 **ACQUISITION D'ORDINATEURS DE BUREAU, ORDINATEURS PORTABLES ET ACCESSOIRES**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter les propositions de la compagnie **MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE**, revendeur désigné par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'acquisition d'ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et accessoires dans le cadre du remplacement des équipements selon le plan de désuétude en vigueur, au montant total de ***128 650,13 $ taxes incluses*** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.133.00.745*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **ACCEPTATION DE PROPOSITIONS**
CE-2026-10-149 **PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET TÉLÉMÉDECINE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a adhéré, par la résolution 2023-01-017 de son conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 24 janvier 2023, au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'octroi d'un contrat d'assurance collective pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE le cahier des charges comportait un volet d'options à adhésion volontaire par les municipalités pouvant être offertes par l'assureur ou un partenaire identifié dans l'offre;

ATTENDU QU'en collaboration avec Malette Actuaires, l'UMQ a mené une veille de marché complète en 2026 afin d'obtenir de nouveaux soumissionnaires pour les services de programme d'aide aux employés (PAE) et de télémédecine pour les membres du regroupement formé;

ATTENDU QUE, à la suite de son analyse, la firme GreenShield Santé s'est démarquée par son offre de service et par sa plateforme technologique;

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié une tarification préférentielle pour les municipalités avec la firme GreenShield Santé pour les services de programme d'aide aux employés (PAE) et de télémédecine;

ATTENDU QUE les offres de GreenShield Santé pour les services de programme d'aide aux employés (PAE) et de télémédecine répondent aux attentes de la Ville de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter les propositions de la firme **GREENSHIELD SANTÉ** pour les services de programme d'aide aux employés (PAE) et de télémédecine pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, au montant annuel de ***23 184,00 $*** pour le PAE, et de ***22 608,00 $*** pour la télémédecine, avec possibilité de renouvellement, d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tout document pour donner effet à la présente résolution et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.160.00.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **AUTORISATION DE SIGNATURE**
CE-2026-10-150 **ACTE DE SERVITUDE**
PARTIE DU LOT 6 423 880
RUE DE BELLEVUE
HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que soit accordée à **HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE,** une servitude pour le passage pour des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication, aériennes, souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancres, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires, sur une partie du lot **6 423 880** du Cadastre du Québec, le tout tel que montré aux plans préparés par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2026, minute 16 151, dossier 3992.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **AUTORISATION DE SIGNATURE**
CE-2026-10-151 **PREMIER AMENDEMENT AU BAIL D'EMPLACEMENT**
TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION
PARTIE DU LOT 6 284 312
PARC ÉQUESTRE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le *Premier amendement au bail d'emplacement PQ002461* avec l'entreprise **TERRION GP INC.** pour l'implantation d'équipements de télécommunication de Vidéotron ltée sur une partie du lot 6 284 312 du Cadastre du Québec, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 107893**
CE-2026-10-152

ATTENDU QUE le 24 septembre 2026, l'employé numéro 107893 a été suspendu administrativement, avec solde, pour fin d'enquête, alors que l'employé était en période de probation;

ATTENDU QUE l'enquête a révélé que l'employé a commis des actions dans le cadre de son emploi, lesquelles rompent définitivement le lien de confiance essentiel à toute relation employeur/employé;

ATTENDU QU'un avis juridique vient confirmer officiellement la démarche entreprise.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'ordonner le congédiement de l'employé numéro **107893** en date du 22 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE**
CE-2026-10-153 **17 177 000 $ DATÉES DU 5 NOVEMBRE 2026**
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 17 177 000 $ qui sera réalisé le 5 novembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
1405	4 219 600 $
1296	207 800 $
1341	668 500 $
1595	150 000 $
1613	229 100 $
1445	974 000 $
1501	1 875 700 $
1507	197 300 $
1511	273 000 $
1518	279 500 $
1532	274 500 $
1690	328 000 $
1691	2 000 000 $
1692	1 750 000 $
1694	750 000 $
1698	1 000 000 $
1701	2 000 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1445, 1501, 1507, 1511, 1518, 1691, 1692, 1694, 1698 et 1701, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville avait le 29 octobre 2026, un emprunt au montant de 5 507 000 $, sur un emprunt original de 22 942 000 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1296, 1405, 1341, 1595 et 1613;

ATTENDU QUE, en date du 29 octobre 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 novembre 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1296, 1405, 1341, 1595 et 1613.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 novembre 2026;

- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année;

- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

 C.D. DE L'ENVOLEE
 13845, BOUL. DE CURE-LABELLE
 MIRABEL (QUÉBEC) J7J 1A1

- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 à 2036, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1445, 1501, 1507, 1511, 1518, 1691, 1692, 1694, 1698 et 1701 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 novembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2037 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1691, 1692, 1694, 1698 et 1701 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 5 novembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 novembre 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1296, 1405, 1341, 1595 et 1613, soit prolongé de 7 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**
CE-2026-10-154 **DIVERSES RUES**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le ***Service des travaux publics*** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

AJOUTS D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT »

36e Avenue Ouest *(Croquis 2026-21)*

- Du côté nord de la rue, entre le boulevard du Curé-Labelle et la rue de Mésy.

Boulevard Céleron *(Croquis 2026-24)*

- Du côté est de la rue, entre la rue de l'Andalou et la zone se terminant à 50 mètres au nord de la rue de l'Ardennais.

Rue Dubreuil *(Croquis 2026-29)*

- De chaque côté de la rue, sur une distance de 15 mètres à partir du boulevard d'Annecy.

AJOUTS D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT AUTORISÉ 2 MINUTES » DE 7 H À 9 H, DU LUNDI AU VENDREDI, DU 25 AOÛT AU 23 JUIN

Boulevard d'Annecy *(Croquis 2026-22)*

- Du côté nord de la rue, entre l'adresse civique 375 et la rue Dubreuil;
- Du côté sud, entre la rue Bruchési et la rue Dubreuil.

Rue Dubreuil *(Croquis 2026-22)*

- Du côté est de la rue, entre le boulevard d'Annecy et l'adresse civique 136.

AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT »

Rue de Bellevue *(Croquis 2026-23)*

- A-BELLO-07 : en direction sud, à l'intersection de la rue de Montmélian;
- A-BELLO-08 : en direction nord, à l'intersection de la rue de Montmélian.

AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT » DE 7 H À 17 H, DU LUNDI AU VENDREDI, DU 25 AOÛT AU 23 JUIN

Rue Raymond-Lapalice *(Croquis 2026-26)*

- Du côté est de la rue, entre la rue Anita-Michel et boulevard d'Annecy.

Rue Dubreuil *(Croquis 2026-29)*

- Du côté ouest de la rue, à partir de 15 mètres du début de la rue jusqu'à l'adresse civique 107 (intersection rue Dumont).

MODIFICATION À LA SIGNALISATION « ARRÊT INTERDIT »

Boulevard d'Annecy *(Croquis 2026-22)*

- Retrait de la signalisation du côté sud de la rue, entre l'adresse civique 362 et la rue de la Renaissance, et remplacement par des panneaux « arrêt interdit ».

AJOUT D'UNE ENSEIGNE « SENS UNIQUE »

Rue du Bourget *(Croquis 2026-27)*

- En direction ouest, à l'intersection de la rue de Bellevue.

RETRAIT D'UNE ZONE « STATIONNEMENT INTERDIT »

Rue John-Tapp *(Croquis 2026-28)*

- Du côté est de la rue, entre la 84e Avenue Est et la 92e Avenue Est.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **POLITIQUE DE CAPITALISATION, D'AMORTISSEMENT**
CE-2026-10-155 **ET DE FINANCEMENT DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* actuellement en vigueur à la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE cette politique vise un double objectif, à savoir :

- Établir un cadre de référence servant à orienter la municipalité dans l'identification, la catégorisation et la comptabilisation des dépenses en immobilisations;

- Respecter les normes de présentation de l'information financière municipale.

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à ladite politique, notamment par la révision des seuils de capitalisation et des périodes de financement;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts d'acquisition des biens justifie une révision des seuils de capitalisation afin d'assurer que seules les dépenses présentant une valeur significative soient comptabilisées à titre d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'augmentation des seuils de capitalisation permettra d'assurer une meilleure gestion administrative tout en maintenant une information financière pertinente et conforme aux normes comptables municipales;

ATTENDU QUE les périodes de financement ont été ajustées afin d'assurer une meilleure concordance entre la durée du financement des actifs et leur durée de vie utile estimée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'adopter la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* de la Ville de Blainville, mise à jour en date du 22 octobre 2026 et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à voir au respect de ladite politique à compter du 1er janvier 2027, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**
CE-2026-10-156 **DOSSIER SA2026-002 P**
SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION PAR CAMION VACUUM À MÂT TÉLESCOPIQUE

ATTENDU QUE par sa résolution **2026-02-079** adoptée le 17 février 2026, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CAN-INSPEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum à mât télescopique pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2027, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **CAN-INSPEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum à mât télescopique pour la période du 1er février 2027 au 31 janvier 2028, au montant de ***71 528,25 $ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.413.00.513.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
CE-2026-10-157

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que la séance soit levée à 14 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

PRÉSIDENTE

(S) Patrick St-Amour

SECRÉTAIRE